

LA FICHE PÉDAGOGIQUE

À la suite de la ratification par la France de la convention internationale de l'OIT, la loi du 6 octobre 2021 impose aux employeurs, publics ou privés, de prendre les mesures nécessaires pour protéger les agent·es exposé·es à des situations de violences conjugales. En France, on estime à 295 000 personnes sont victimes de violences au sein du couple chaque année. 72% de ces personnes sont des femmes (enquête cadre de vie et sécurité, 2018).

Ce module de 3 heures de formation des acteurs de prévention et des encadrant·es permet de mettre en application les obligations de l'employeur. La formation permet une montée en compétences des agent·es sur la détection des violences au sein du couple, la compréhension des enjeux et des conséquences de ces violences, l'accueil et l'orientation d'une personne victime.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les enjeux des violences, les conséquences sur le collectif, la santé.
- Savoir accueillir et orienter une femme victime de violence conjugale.
- Savoir identifier et définir la situation.
- Connaître le cadre légal et les obligations de l'employeur.
- Adapter sa posture et connaître les attendus en matière d'éthique et de confidentialité.

INFORMATIONS PRATIQUES



Public cible :

Acteurs de prévention,
Personnels d'encadrement,
Experts



Durée :

3h00



Prérequis :

Avoir suivi la formation socle à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles



Modalité : présentiel

Autres modalités : classe virtuelle, théâtre-forum



Nombre de stagiaires : 15

Autres modalités : 15 à 30 stagiaires, 30 à 500 stagiaires

Lieux possibles de réalisation de la formation

Locaux du groupement et/ou des bénéficiaires.

LES INTERVENANT·ES

Cette formation est animée par des expert·es de la prévention des violences sexistes et sexuelles, disposant de 3 à 12 ans d'expérience dans la formation d'adultes.



AUTOUR DE LA FORMATION

En amont de la session de formation, vous recevrez : la fiche pédagogique, le lien du module Mentor, un formulaire de pré-positionnement et un lien pour poser d'éventuelles questions.

A l'issue de la session de formation, vous recevrez le support de la formation, une fiche synthèse "La formation en un clin d'oeil", une bibliographie et une sitographie.

Il vous sera proposé un quiz de validation des acquis.

Une fois la session passée, vous serez invité·e à participer à des RDV de l'égalité, en ligne, pour rencontrer des intervenant·es et échanger.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Accueil, introduction, tour de table

1. Réactivation de la sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles

2. Violences conjugales : cadre légal et obligations de l'employeur

Focus sur la convention internationale de l'OIT

3. Violences au sein du couple : de quoi parle-t-on ?

Outils pour détecter une situation de violences

4. Comprendre les mécanismes et conséquences des violences au sein du couple

Focus sur le cycle des violences et l'emprise, ainsi que sur les conséquences (sur la santé, sur le collectif de travail) de ces violences

5. Étude de cas récapitulative

6. Comment agir ? Accueillir la parole d'une femme victime

Bons réflexes et les postures à adopter

7. Comment agir ? Orienter une femme victime de violences au sein du couple

Interlocuteur·ices clés en interne et en externe

Conclusion et évaluation